

TRANSFERT D'OFFICE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS L'ANGELOT » DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 24 JUIN AU 8 JUILLET 2018

SOMMAIRE

1 - LE CLASSEMENT D'OFFICE : LES TEXTES ISSUS DU CODE DE L'URBANI	
2 - NOTE DE PRESENTATION	
2.1 PRESENTATION DE LA VOIE	
2.2 RECHERCHE DES PROPRIETAIRES	
3 - LE DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE	
3.1 NOMENCLATURE DE LA VOIE ET EQUIPEMENTS ANNEXES	5
3.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET ETAT D'ENTRETIEN DE LA VOIE	5
3.3 PHOTOGRAPHIES DE LA VOIE CONCERNEE	6
3.4 ETAT PARCELLAIRE	
3.5 PLAN DE SITUATION ET EXTRAIT CADASTRAL DES PARCELLES AE 241 ET 2	
4 : DOSSIER ADMINISTRATIF	12
4.1 DELIBERATION N°2018/12/75 DU CONSEIL MUNICIPAL LANÇANT LA	
PROCEDURE DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER	
COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS L'ANGELOT »	12
4.2 ARRETE N°2019-078 PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	14
4.3 AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE	16
4.4 COPIE DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DANS LE JOURNAL « LE PARISIEN	» ET
SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.	17
4.5 COURRIER ADRESSE AUX PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT « LE CLOS	
L'ANGELOT » CONCERNES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE	18

La procédure de classement et de transfert d'office de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique est prévue au Code de l'Urbanisme dans les articles ci-dessous :

Article L318-3 Modifié par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – article 242 La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans les ensembles d'habitations peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra être allouées suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

Article R318-10 Modifié par Décret n°2005-361 du 13 avril 2005 – article 1 JORF 21 avril 2005

L'enquête prévue à l'article L318-3 en vue du transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitation est ouverte à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées. Le maire ouvre cette enquête, après délibération du conseil municipal, le cas échéant à la demande des propriétaires intéressés.

Le dossier soumis à l'enquête comprend obligatoirement :

- 1 La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
- 2 Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
- 3 Un plan de situation
- 4 Un état parcellaire

Le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet dans un délai de quatre mois.

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R. 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

L'enquête a lieu conformément aux dispositions des articles R. 141-4, R. 141-5 et R. 141-7 à R. 141-9 du code de la voirie routière.

Les dispositions de l'article R. 318-7 sont applicables à l'enquête prévue par le présent article.

2 - NOTE DE PRESENTATION

2.1 PRESENTATION DE LA VOIE

La voie desservant les habitations du lotissement « Le Clos l'Angelot » est une voie intégralement située sur des propriétés privées.

Le terrain d'assiette de cette voie dont la propriété est à régulariser par transfert d'office est constitué de deux parcelles cadastrées AE n° 241 et 203, d'une superficie de 4561 m².

La présente enquête vise à classer la totalité de cette voie privée, ouverte à la circulation publique, dans la voirie communale.

2.2 RECHERCHE DES PROPRIETAIRES

Les titulaires de droits réels ont été identifiés à partir de la matrice cadastrale et du fichier immobilier tenu par le Service de la Publicité Foncière de MEAUX.

3 - LE DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

3.1 NOMENCLATURE DE LA VOIE ET EQUIPEMENTS ANNEXES

Adresse	Largeur maximum (y compris emprise des trottoirs)	Longueur		
Rue de L'Angelot Rue des Larris	27 mètres	389 mètres		

3.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET ETAT D'ENTRETIEN DE LA VOIE

Bande de roulement avec caniveau : 4m à 22m X 389m

Nature du revêtement : enrobé

- Etat : moyen

Trottoirs: 0,80m à 5m X 389m
 Nature du revêtement: enrobé

- Etat : moyen

Parking: 20m X 5m

Nature du revêtement : enrobé

- Etat : moyen

Caractéristiques :

- Voie privée à circulation publique en double sens desservant le lotissement du Clos L'Angelot à partir de la rue de Germigny RD 97
- Signalisation de police horizontale et verticale : stop à la sortie du lotissement
- Plaques de rue : identiques à celles de l'ensemble de la commune (plaques métalliques beiges écritures noires et contour foncé) en bon état
- Végétation : 2 jardinières à l'entrée du lotissement

Présence de réseaux :

- AEP (Adduction eau potable) : oui

EU (Eaux usées) : oui
 EP (Eaux pluviales) : oui
 Eclairage public : oui
 France Télécom : oui

3.3 PHOTOGRAPHIES DE LA VOIE CONCERNEE

Entrée du lotissement du Clos Langelot



photo parking clos l'angelot



Rue des Larris



Rue de l'Angelot



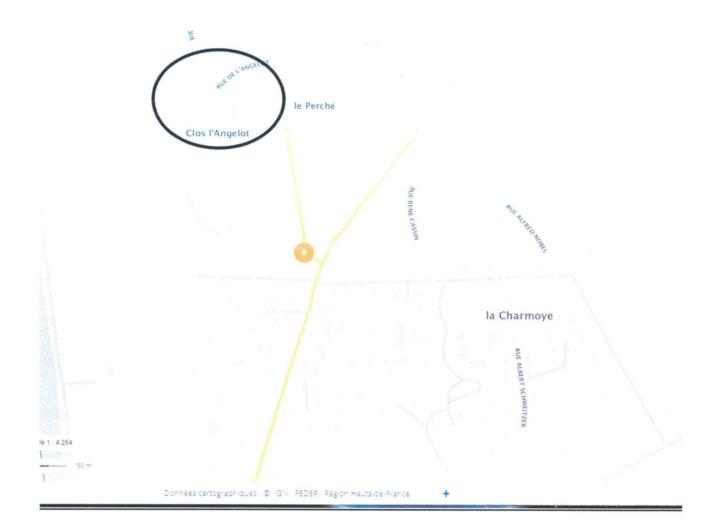
3.4 ETAT PARCELLAIRE

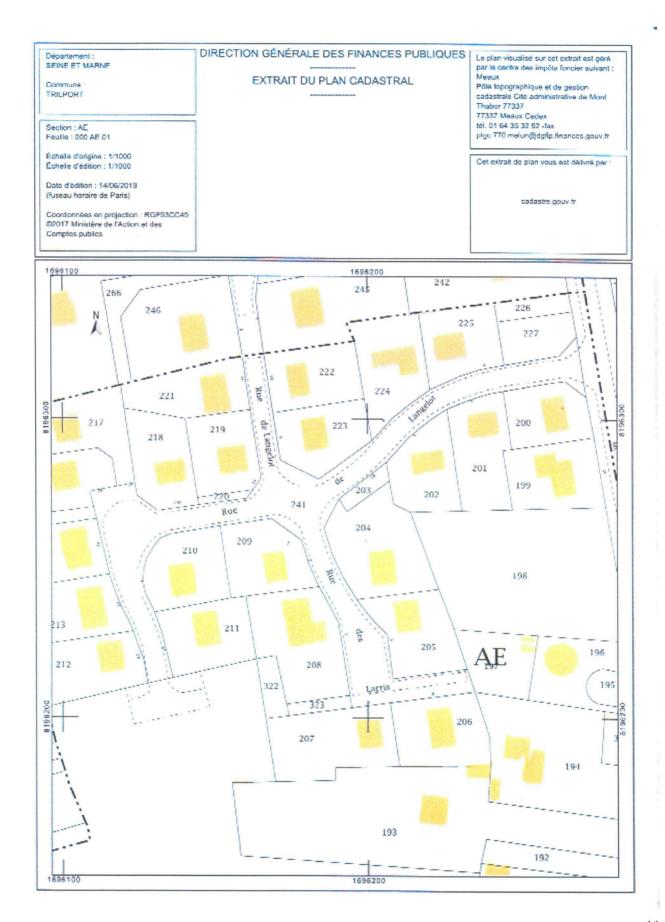
Identifiant de la Parcelle	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse		
AE 241	00ha 35a 71ca	Sol	Clos l'Angelot		
AE 203	00ha 09a 09ca	Sol	Clos l'Angelot		

PROPRIETAIRES ACTUELS:

Madame Martine LESTERLIN (à confirmer)

3.5 PLAN DE SITUATION ET EXTRAIT CADASTRAL DES PARCELLES AE 241 ET 203





4.1 DELIBERATION N°2018/12/75 DU CONSEIL MUNICIPAL LANCANT LA PROCEDURE DU TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS L'ANGELOT ».

210



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE Séance du 20 décembre 2018

N°2018/12/75 : RÉTROCESSION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT CLOS L'ANGELOT - OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'an deux mille dix-huit le jeudi 20 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2018.

Etaient présents: 17

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Camille FASSI, Annick PANE, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Emmanuel FONKING, Françoise VASSELON, Denise GONON, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs: 7

Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Jean-Michel MORER, Monsieur Michel EBERHART à Monsieur Joaquim DA CRUZ, Monsieur Stide MARQUEZ à Monsieur Camille FASSI, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Madame Geneviève LEGUAY, Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY à Madame Danielle BOURGUIGNON, Monsieur Eric KRAEMER à Monsieur Serge MAGLIOZZI, Madame Isabelle GUILA-CORNIL à Madame Geneviève CAIN.

Absents excusés: 3

Mesdames Elise BEAUFORT-LAMBERT, Clémence LAUMONIER, Monsieur Patrick AUGEY.

Madame Danielle BOURGUIGNON a été élu(e) secrétaire de séance LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L318-3,

 ${
m VU}$ le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R134-5,

Accusé de réception en préfecture 077-217704758-20181226-2018-075-DE Date de télétransmission : 26/12/2018 Date de réception préfecture : 26/12/2018 **VU** le classement de la parcelle constitutive de la voirie et des parties communes du lotissement Clos l'Angelot,

VU l'avis de la commission Urbanisme/VRD/Développement Durable du 12 décembre 2018

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DÉCIDE de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Trilport, sans indemnité, de la parcelle cadastrée section AE n°241, contenant la voirie et les réseaux du lotissement du Clos Langelot.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de cette parcelle constitutive de la voie privée ouverte à la circulation publique, de ses équipements annexes, ainsi que leur classement dans le domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires

DIT que les frais inhérents à cette procédure seront inscrits au budget communal

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous documents et actes à venir en vue de réaliser ces opérations

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX_
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire, Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture 077-217704758-2018126-2018-075-DE Date de télétransmission : 26/12/2018 Date de réception préfecture : 26/12/2018

4.2 ARRETE N°2019-078 PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE.

152

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2019-078

ENQUETE PUBLIQUE

Relative au transfert d'office des voies et équipements annexes
dans le domaine public communal du lotissement du Clos Langelot

Le maire de la commune de Trilport

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ; Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le décret n° 2005-361 en date du 13 avril 2005 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9;

Vu la loi 2004-1343 en date du 9 décembre 2004 portant simplification du droit ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2018 enregistrée à la préfecture (ou sous-préfecture) le 26 décembre 2018 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement du Clos Langelot;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cette procédure ;

ARRÊTE

ARTICLE Ier :

Il sera procédé dans la commune de Trilport à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voics privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement du Clos Langelot.

ARTICLE 2:

Le dossier d'enquête comprenant :

- 1 Plan de situation,
- Plan parcellaire,
- Notice explicative.

Qui sera déposé à la mairie de Trilport, pendant 15 jours du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019 inclus.

ARTICLE 3:

Madame Françoise SEVRAIN est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Trilport les :

- le vendredi 5 juillet de 14 heures à 18 heures
- le lundi 8 juillet de 15 heures à 18 heures

Les observations du public formulées par écrit peuvent être adressées au commissaireenquêteur en mairie de Trilport avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à dire en toutes

Accusé de réception en préfecture 077-217704758-20199566-2019-78AR-AR Date de thétrensmission : 11/06/2019 Date de thétrensmission : 11/06/2019 hypothèses avant le 8 juillet 2019. Les observations peuvent être également couchées par les intéressés dans le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement côté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

ARTICLE 4:

Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés par le classement dans le domaine public communal, et un avis sera publié dans le journal d'annonces légales suivant : le Parisien huit jours au moins avant le début de l'enquête avec un rappel dans les huit jours de celle-ci.

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au procès-verbal du rapport du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 5:

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

ARTICLE 6:

A l'expiration du délai fixé à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

ARTICLE 7:

Le conseil municipal de la commune de Trilport délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.

Fait à Trilport le 6 juin 2019

Pour le Maire : /a

Le maire, L'Adjoint déléqué Jean-Michel MORER

> Accusé de réception en préfecture 077-217704758-20190606-2019-78AR-AR Date de téléfransmission : 11/06/2019 Date de réception préfecture : 11/06/2019

4.3 AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine communal du lotissement du Clos l'Angelot.

Par arrêté municipal n°2019-078 en date du 6 juin 2019, Monsieur le Maire de Trilport a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine communal du lotissement du Clos l'Angelot. A cet effet, Madame Sevrain a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Trilport – 5, rue du Général-de-Gaulle 77470 TRILPORT du lundi 24 juin 2019 au lundi 8 juillet 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Trilport le vendredi 5 juillet de 14h00 à 18h00 et le lundi 8 juillet de 15h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Le dossier sera consultable sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.trilport.fr.

Le public pourra adresser ses observations écrites à Madame le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie – 5, rue du Général-de-Gaulle –77470 TRILPORT ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les 2 cas la mention « Enquête publique relative au transfert d'office lotissement Clos l'Angelot ».

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Fait à Trilport, le 11 juin 2019

Le Maire

Cet avis fait l'objet d'un affichage sur le panneau extérieur de la Mairie prévu à cet effet et en 1 point du lotissement « Le Clos L'Angelot » depuis le 11 juin 2019.

4.4 COPIE DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DANS LE JOURNAL « LE PARI-SIEN » ET SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.



L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien - Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente

Annonce

VILLE DE TRILPORT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine communal du lotissement du Clos l'Angelot.

Par arrête municipal n'2019-078 en date du 6 juin 2019, Monsieur le Maire de Trilport a ordonne l'ouverture d'une enquête publique prealable au transfert d'office des voies et équipements annexés dans le domaine communai du lotissement du Clos l'Angelot A cet effet, Madame Sevrain a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera al a Marie de Triport 5, run du General-de-Goulle 77470 TRILEPORT du lundi 24 Juin 2019 au lundi 8 Juillet 2019 inclus,

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Trilport le vendredi 5 juillet de 14h00 à 18h00 et le lundi 8 juillet de 15h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête Le dossier sera consultable sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.trilport.fr

Le public pourra adresser ses observations écrites à Madame le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante Marie – 5, rue du General-de-Gaulle – 77-470 TRILEPORT ou par voie electronique a l'adresse suivante urbainsme @triliport fr en précisant dans les 2 cas la mention « Enquête publique relative au transfert d'office loitssement Clos l'Angelot »

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie

Fait a Trilport, le 11 juin 2019

Le Maire

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 - Tél : 01 87 39 84 00 S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

4.5	COURRI	ER /	ADRESSE	AUX	PROPRIE	TAIRES	DU	LOTISSEMEN	T «	LE	CLOS
L'ANGELOT » CONCERNES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE.											



L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien – Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente

Annonce

VILLE DE TRILPORT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine communal du lotissement du Clos l'Angelot.

Par arrêté municipal n°2019-078 en date du 6 juin 2019, Monsieur le Maire de Trilport a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine communal du lotissement du Clos l'Angelot.

A cet effet, Madame Sevrain a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Trilport 5, rue du Général-de-Gaulle 77470 TRILPORT du lundi 24 juin 2019 au lundi 8 juillet 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Trilport le vendredi 5 juillet de 14h00 à 18h00 et le lundi 8 juillet de 15h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Le dossier sera consultable sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante: www.trilport.fr.

Le public pourra adresser ses observations écrites à Madame le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie – 5, rue du Général-de-Gaulle – 77470 TRILPORT ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les 2 cas la mention « Enquête publique relative au transfert d'office lotissement Clos l'Angelot ».

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Fait à Trilport, le 11 juin 2019

Le Maire



Nos références : 6325853/1 /141922 / COMR53/ /E1 - Enquête publique

Vos références :
MAIRIE DE TRILPORT
5 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77470 TRILPORT

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 77), rubrique ANNONCES LEGALES le 15.06.2019

Fait à Paris, le13/06/19,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2019-078

ENOUETE PUBLIQUE

Relative au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine public communal du lotissement du Clos Langelot

Le maire de la commune de Trilport

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29; Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le décret n° 2005-361 en date du 13 avril 2005;

Vu le code de la voirie routière, notamment des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9;

Vu la loi 2004-1343 en date du 9 décembre 2004 portant simplification du droit ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2018 enregistrée à la préfecture (ou sous-préfecture) le 26 décembre 2018 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement du Clos Langelot ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cette procédure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

Il sera procédé dans la commune de Trilport à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement du Clos Langelot.

ARTICLE 2:

Le dossier d'enquête comprenant :

- 1 Plan de situation,
- Plan parcellaire,
- Notice explicative.

Qui sera déposé à la mairie de Trilport, pendant 15 jours du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019 inclus.

ARTICLE 3:

Madame Françoise SEVRAIN est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Trilport les :

- le vendredi 5 juillet de 14 heures à 18 heures
- le lundi 8 juillet de 15 heures à 18 heures

Les observations du public formulées par écrit peuvent être adressées au commissaireenquêteur en mairie de Trilport avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à-dire en toutes hypothèses avant le 8 juillet 2019. Les observations peuvent être également couchées par les intéressés dans le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement côté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

ARTICLE 4:

Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés par le classement dans le domaine public communal, et un avis sera publié dans le journal d'annonces légales suivant : le Parisien huit jours au moins avant le début de l'enquête avec un rappel dans les huit jours de celle-ci.

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au procès-verbal du rapport du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 5:

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié dans les conditions prévues par l'article R 141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé.

En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

ARTICLE 6:

A l'expiration du délai fixé à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

ARTICLE 7:

Le conseil municipal de la commune de Trilport délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.

Fait à Trilport le 6 juin 2019

Pour le Maire : la L'Adjoint déléque

Jean-Michel MORER



5, rue du général de Gaulle 77470 Trilport

Tél.: 01 60 09 79 30 Fax: 01 64 35 04 31

> mairie@trilport.fr www.trilport.fr

Madame Chantal VALLEE/LESTERLIN 25 RUE DES Bourguignons 77450 Esbly

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office de la voirie des lotissements « Le Clos l'Angelot » et « la Croix l'Evêque » dans le domaine public routier communal.

Dossier suivi par Sandra BOURGUIGNON - Service Urbanisme et Foncier urbanisme@trilport.fr

Nos réf. : JMM/JCC/BS/2019-06-0089 Lettre en RAR 1A 158 086 0152 6

Madame,

Nous vous informons que lançons, conformément à la loi, deux enquêtes publiques afin d'obtenir :

- le classement dans le domaine public routier communal de la voirie des Lotissements «Le Clos L'Angelot» et « la Croix l'Evêque », du lundi 24 juin au lundi 8 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 24 juin au 8 juillet inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : $8h30-12h\ I\ 14h-18h00$ les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 18h00 le mardi et de 8h30 à 12h le samedi.

Madame Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h à 18h
- Lundi 8 Juillet 2019 de 15h à 18h

Veuillez agréer, Madame, à l'expression de mes sincères salutations, Mesdames

> Pour le Maire : L'Adjoint déléqué

ear Michel MORER

S



5, rue du général de Gaulle 77470 Trilport

> Tél.: 01 60 09 79 30 Fax: 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr www.trilport.fr Monsieur Claude Lesterlin Villa Argiola Isolella 20166 Pietrossella

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office de la voirie des lotissements « Le Clos l'Angelot » et « la Croix l'Evêque » dans le domaine public routier communal.

Dossier suivi par Sandra BOURGUIGNON - Service Urbanisme et Foncier urbanisme@trilport.fr

Nos réf. : JMM/JCC/BS/2019-06-0092 Lettre en RAR 1A 1580086 0156 4

Monsieur,

Nous vous informons que lançons, conformément à la loi, deux enquêtes publiques afin d'obtenir :

 le classement dans le domaine public routier communal de la voirie des Lotissements «Le Clos L'Angelot» et « la Croix l'Evêque », du lundi 24 juin au lundi 8 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 24 juin au 8 juillet inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : $8h30-12h\ I\ 14h-18h00$ les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 18h00 le mardi et de 8h30 à 12h le samedi.

Madame Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h à 18h
- Lundi 8 Juillet 2019 de 15h à 18h

Veuillez agréer, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations, Mesdames

> Pour le Maire: Le Maire, L'Adjoint déléque

Jean-Michel MORER



5, rue du général de Gaulle 77470 Trilport

Tél.: 01 60 09 79 30 Fax: 01 64 35 04 31

> mairie@trilport.fr www.trilport.fr

Madame Martine Legat 3 bis rue de Montry 77700 Coupvray

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office de la voirie des lotissements « Le Clos l'Angelot » et « la Croix l'Evêque » dans le domaine public routier communal.

Dossier suivi par Sandra BOURGUIGNON - Service Urbanisme et Foncier urbanisme@trilport.fr

Nos réf. : JMM/JCC/BS/2019-06-0093 Lettre en RAR 1A 158 086 0157 1

Madame,

Nous vous informons que lançons, conformément à la loi, deux enquêtes publiques afin d'obtenir :

- le classement dans le domaine public routier communal de la voirie des Lotissements «Le Clos L'Angelot» et « la Croix l'Evêque », du lundi 24 juin au lundi 8 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 24 juin au 8 juillet inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : $8h30-12h\ I\ 14h-18h00$ les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 18h00 le mardi et de 8h30 à 12h le samedi.

Madame Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h à 18h
- Lundi 8 Juillet 2019 de 15h à 18h

Veuillez agréer, Madame, à l'expression de mes sincères salutations, Mesdames

> Pour le Maire : L'Adjoint déléaué

Jean-Michel MORER

Le Maire,



5, rue du général de Gaulle 77470 Trilport

Tél.: 01 60 09 79 30 Fax: 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr www.trilport.fr

Madame Régine EMORINE 8 quai de la Pie 94100 Saint Maure des Fossés

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office de la voirie des lotissements « Le Clos l'Angelot » et « la Croix l'Evêque » dans le domaine public routier communal.

Dossier suivi par Sandra BOURGUIGNON - Service Urbanisme et Foncier urbanisme@trilport.fr

Nos réf. : JMM/JCC/BS/2019-06-0094 Lettre en RAR 1A 158 086 01588

Madame,

Nous vous informons que lancons, conformément à la loi, deux enquêtes publiques afin d'obtenir :

- le classement dans le domaine public routier communal de la voirie des Lotissements «Le Clos L'Angelot» et « la Croix l'Evêque », du lundi 24 juin au lundi 8 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 24 juin au 8 juillet inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : 8h30-12h I 14h-18h00 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 18h00 le mardi et de 8h30 à 12h le samedi.

Madame Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h à 18h
- Lundi 8 Juillet 2019 de 15h à 18h

Veuillez agréer, Madame, à l'expression de mes sincères salutations, Mesdames

Pour le Maire : L'Adjoint déléque

Le Maire,

Jean-Michel MORER



5, rue du général de Gaulle 77470 Trilport

Tél.: 01 60 09 79 30 Fax: 01 64 35 04 31

> mairie@trilport.fr www.trilport.fr

Monsieur Patrick LESTERLIN 2 Villa des Pavillons 94100 Saint Maur des Fossés

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office de la voirie des lotissements « Le Clos l'Angelot » et « la Croix l'Evêque » dans le domaine public routier communal.

Dossier suivi par Sandra BOURGUIGNON - Service Urbanisme et Foncier $\underline{urbanisme@trilport.fr}$

Nos réf. : JMM/JCC/BS/2019-06-0090 Lettre en RAR 1A 158 086 0154 0

Monsieur,

Nous vous informons que lançons, conformément à la loi, deux enquêtes publiques afin d'obtenir :

 le classement dans le domaine public routier communal de la voirie des Lotissements «Le Clos L'Angelot» et « la Croix l'Evêque », du lundi 24 juin au lundi 8 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 24 juin au 8 juillet inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : $8h30-12h\ I\ 14h-18h00$ les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 18h00 le mardi et de 8h30 à 12h le samedi.

Madame Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h à 18h
- Lundi 8 Juillet 2019 de 15h à 18h

Veuillez agréer, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations,

Pour le Maire : L'Adjoint déléaus

attille

Le Maire,

Jean-Michel MORER



5, rue du général de Gaulle 77470 Trilport

> Tél.: 01 60 09 79 30 Fax: 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr www.trilport.fr Monsieur Laurent EMORINE 7 Chemin d'En Peyroulié 31450 Fourquevaux

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office de la voirie des lotissements « Le Clos l'Angelot » et « la Croix l'Evêque » dans le domaine public routier communal.

 $Dossier\ suivi\ par\ Sandra\ BOURGUIGNON\ -\ Service\ Urbanisme\ et\ Foncier\\ \underline{urbanisme@trilport.fr}$

Nos réf. : JMM/JCC/BS/2019-06-0091 Lettre en RAR 1A 158 086 0155 7

Monsieur,

Nous vous informons que lançons, conformément à la loi, deux enquêtes publiques afin d'obtenir :

 le classement dans le domaine public routier communal de la voirie des Lotissements «Le Clos L'Angelot» et « la Croix l'Evêque », du lundi 24 juin au lundi 8 juillet 2019 inclus.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 24 juin au 8 juillet inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : $8h30-12h\ I\ 14h-18h00$ les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 18h00 le mardi et de 8h30 à 12h le samedi.

Madame Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h à 18h
- Lundi 8 Juillet 2019 de 15h à 18h

Veuillez agréer, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations, Mesdames

> Le Maire, Jean-Michel MORER

Pour le Maire :



5, rue du général de Gaulle 77470 Trilport

Tél.: 01 60 09 79 30 Fax: 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr www.trilport.fr A l'attention des propriétaires du Lotissement « Clos L'Angelot »

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office de la voirie du Lotissement « Le Clos l'Angelot » dans le domaine public routier communal.

Dossier suivi par Sandra BOURGUIGNON - Service Urbanisme et Foncier $\underline{urbanisme@trilport.fr}$

Nos réf.: JMM/JCC/BS/2019-06-0062

Mesdames, Messieurs,

Comme convenu et selon le calendrier initialement prévu, la mairie lance, conformément à la loi, une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public routier communal de la voirie du Lotissement «Le Clos L'Angelot», du lundi 24 juin au lundi 8 juillet 2019 inclus et de pouvoir notamment procéder à la rénovation de l'éclairage public du lotissement.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 24 juin au 8 juillet inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : $8h30-12h\ I\ 14h-18h00$ les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h00 à 18h00 le mardi et de 8h30 à 12h le samedi.

Madame Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 5 juillet 2019 de 14h à 18h
- Lundi 8 Juillet 2019 de 15h à 18h

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sincères salutations,

Pour le Maire : Le Maire, L'Adfoint déléque Jean-Michel MORER